


Réduisez votre Contribution Agefiph ou Fiphfp

❖ Exemple 1 :

Société de 55 salariés qui depuis 3 ans, n'emploie pas de personnel handicapé et n'a pas passé de contrat avec un ESAT ou une EA :

- ✓ Nombre de postes Travailleurs Handicapés obligatoires = $55 * 6\% = 3.3$ arrondi à **3.00**
Le montant de la contribution AGEFIPH s'élèverait à $1500 * 9.22 =$ **13 830 €** par travailleur handicapé manquant à l'effectif.
- ✓ Soit pour l'entreprise $13 830 € \times 3.00$ **41 490 €** à verser à l'Agefiph.

L'entreprise passe plusieurs commandes dans l'année en **Fournitures de Bureau**

Sur  et bénéficie du tarif **CLUB PREMIUM**

- Le montant des articles commandés et facturés par Andikado est de **2 610 € HT**
 - Le montant des contrats ESAT **Conditionnement commande** est de **390 € HT**
- Total de la dépense 3 000 € HT**
- Le nombre d'Unités **Bénéficiaires** (équivalent à un emploi travailleur handicapé) apporté par le contrat passé avec l'ESAT est de : $390 / 2000 * 9.22 =$ **0.021 UB**
De ce fait, le coefficient retenu pour le calcul de la contribution AGEFIPH passe de 1500 à **400**

Soit une contribution Agefiph de 3 688 € au lieu de 13 830 € par TH manquant

Montant de la contribution Agefiph :

$$400 \times 9.22 \times (3 - 0.021)$$



La société a réduit sa contribution de 30 504 € pour 3 000 € d'achat et a fait un achat solidaire.

L'économie réalisée par travailleur handicapé manquant est de 10 168 €

Attention :

Pour ne pas payer la surtaxe Agefiph l'établissement doit obtenir 0.01 UB au minimum.

Pour une commande en PAPETERIE cela correspond à 1500 € d'achat au minimum

Réduisez votre Contribution Agefiph ou Fiphfp

❖ Exemple 2 :

Etablissement de 55 salariés qui emploie 1 personne handicapée

- ✓ Nombre de postes Travailleurs Handicapés obligatoires = $55 * 6\% = 3.3$ arrondi à **3.00**
- ✓ Le montant de la contribution s'élèverait à $400 * 9.22 * (3.00 - 1) =$ **7 376 €**

L'établissement passe 1 commande dans l'année en Cadeaux d'Entreprise

Coffrets Gourmands



Le montant des articles commandés et facturés par un ESAT partenaire est de **2 610 € HT**

Le calcul du nombre d'UB sur la gamme gastronomique s'établi à partir d'environ 50 % du CA

- Le nombre d'UB apporté par le contrat avec l'ESAT est de : $2610 * 0.50 / 2000 * 9.22 =$ **0.07 UB**

L'établissement a réduit sa contribution de 258 € $0.07 * 400 * 9.22$

équivalent à une **remise de 9.6%**

et a fait un achat solidaire :



❖ Exemple 3 :

Etablissement de 55 salariés qui emploie 1 personne handicapée à temps plein et qui n'a pas passé de contrat avec le secteur adapté et n'a pas fait d'action déductible sur l'année.

- ✓ Nombre de postes Travailleurs Handicapés obligatoires = $55 * 6\% = 3.3 - 1 = 2.3$ arrondi à **2.00**
- ✓ Le montant de la contribution s'élèverait à $2.00 * 400 * 9.22 =$ **7 376 €.**

L'entreprise passe plusieurs commandes dans l'année en **Fournitures de Bureau**



sur

et bénéficie du tarif **CLUB PREMIUM**

- Le montant des articles commandés et facturés par Andikado est de **2 610 € HT**

- Le montant de la prestation de conditionnement facturé par l'ESAT est de **390 € HT**

Total de la dépense 3 000 € HT

- Le nombre d'UB apporté par le contrat avec l'ESAT est de : $390 / 2000 * 9.22 =$ **0.021 UB**

La société a réduit sa contribution de 78 € $0.021 * 400 * 9.22$

et a fait un achat solidaire.





Les doubles Avantages



Avec sa GAMME PRO en PAPETERIE et Produits d'ENTRETIEN



Propose à ses clients membres du

CLUB PREMIUM

des prix justes

- **La réduction de la contribution** AGEFIPH apporte une **remise complémentaire** non négligeable



Propose à tous ses clients

un partenariat clair

sans ambiguïtés

- **La tranquillité d'une action doublement solidaire**



L'achat double coeur